

M. Thomas J. Mulcair, Titulaire
Ministère de l'environnement
Assemblée nationale
Édifice Marie-Guyart (30)
675-est, boul. René-Lévesque
Québec, G1R5V7.

Monsieur le Ministre,

La présente est pour requérir de votre autorité un décret visant la tenue d'une audience publique relativement aux projets d'Hydro-Québec touchant la modification des installations de stockage des déchets radioactifs de l'usine électrogène Gentilly-2 et sa réfection éventuelle.

En tant que citoyen vivant à moins de dix kilomètres d'une menace permanente d'accident nucléaire qui dure depuis 30 ans, je m'interroge, comme beaucoup de mes concitoyens, sur l'opportunité de reconduire cette menace pour deux ou trois décennies, et il m'apparaît essentiel que cette reconduction, si elle doit recevoir l'aval des instances concernées, soit pleinement justifiée et n'implique, au minimum, aucun danger supplémentaire pour la population des régions proximales et, par ricochet, du Québec tout entier, ou presque, compte tenu de la position du réacteur, au cœur de l'écoumène laurentien.

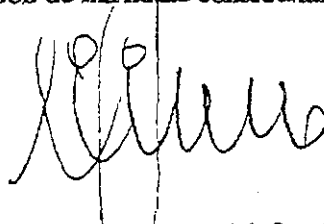
À ce sujet, ayant pris connaissance de ce que le promoteur a déposé comme étude d'impact(sic), et qui devrait plutôt se présenter comme une évaluation de répercussions, objective et aussi poussée que possible, j'ai noté l'anonymat et l'auto-congratulation d'un document maison peu convaincant, porté plus sur la description des interventions proposées que sur les projections d'effets probables mesurables sur le milieu ambiant et, par tant, sur le peuplement humain, tant proximal que distal.

À l'évidence, l'examen et l'analyse des effets appréhendés de ce projet, de même que l'évaluation et l'énoncé de son acceptabilité doivent, dans un premier temps, être confiés à une instance indépendante jouissant de la confiance de la population et dotée de moyens de commander des expertises et d'obtenir des avis neutres. Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement en est une en place et directement accessible, mais la remise à niveau de Gentilly-2 soulève aussi d'autres questions, aux plans de l'histoire, du danger, du risque, du besoin et des coûts, tous imbriqués les uns dans les autres et avec les aspects environnementaux, de telle sorte

qu'il y a lieu de prévoir aussi, à terme, **un passage obligé par commission parlementaire**, sans doute la seule voie possible d'accession à une vision d'ensemble et à une décision éclairée et conséquente dans ce dossier de grande délicatesse, parce qu'impliquant des engagements sociaux, économiques et politiques particuliers, bien sûr, mais aussi des risques sanitaires exceptionnellement lourds pour les générations contemporaines et à venir.

Je me permets de ne pas douter que vous voudrez aller au bout des possibilités de consultation dont vous disposez à discrétion, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, mes hommages et l'expression de ma haute considération.

Deschailons-sur-Saint-Laurent,
le 27 octobre 2004.



Roger Le Jeune, M. Sc., bio-écologue

Professeur émérite (Un. Laval)